

COMPTE RENDU DE LA CAPL du 08/07/2014

Mutations C au 01/09/2014

Où est le dialogue social, quand la Direction répond NON ?

Au cours de cette CAPL dont le moins que l'on puisse est qu'elle n'aura pas été riche en rebondissements,

FO DGFIP a dénoncé :

- La mise en place des RAN (Résidence Administrative Nationale), élément inconnu jusqu'alors qui a dérouté voire induit en erreur de nombreux agents lors de la rédaction de leur demande de mutation.
- la situation particulièrement critique des effectifs en Moselle qui fait apparaître sur les documents fournis pour cette CAPL (soit une situation au 01.06.2014):

un déficit de -7 agents C filière fiscale

un déficit de -5 agents C filière gestion publique

FO-DGFIP a rappelé son attachement au droit à mutation pour tout agent.

Pour information, la Direction a précisé :

Le CSB (Centre de Services Bancaires) nouveau service implanté à Metz relève du pôle Gestion Publique et a fait le plein de candidatures .

Pour les demandeurs malchanceux ,une 2^{ème} occasion leur sera donnée au 01/09/2015 avec 16 emplois implantés !

Les agents C stagiaires rejoindront leur service d'affectation à compter du 28/07/2014.

FO-DGFIP a revendiqué:

- Le respect de la règle de l'ancienneté administrative.
- Le maintien de 2 véritables mouvements de mutation par an.
- Le droit au retour dans le département d'origine pour les agents C promus par concours ou liste d'aptitude en catégorie B.
- L'appel total des agents figurant sur les listes complémentaires des concours 2014 en A,B et C pour combler les vacances d'emplois

FO-DGFIP a voté contre ce projet ,la Direction ayant dérogé à la règle de l'ancienneté.

Vous trouverez, au verso, les listes nominatives des mutations et arrivées dans le département pour les deux filières.